



COMMUNE DE DRUMETTAZ-CLARAFOND

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



EDITION 2010

DOCUMENT A CONSERVER

Parce que Drumettaz-Clarafond n'est pas à l'abri d'une catastrophe naturelle ou technologique, je me dois, en tant que Maire, d'accompagner les citoyens dans la connaissance et la gestion des risques auxquels la commune peut être exposée. Je vous adresse donc ce DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs), vous y trouverez la définition des risques majeurs qui concernent notre commune et les conduites à adopter en cas d'alerte. Conservez ce document, prenez-en connaissance, il vous sera utile en cas de catastrophe.

Parallèlement, l'équipe municipale travaille à la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui vise à recenser et organiser tous les moyens nécessaires à la mise en sécurité des habitants de la commune en cas d'événement majeur (alerte, évacuation, ravitaillement, hébergement d'urgence...).

En vous invitant à collaborer en tant que citoyen responsable,

Merci pour votre participation,

Le Maire,
Jean-Louis SARZIER

« PREVENIR POUR MIEUX REAGIR »

L'article L 125-2 du Code de l'Environnement a institué pour les citoyens un **droit à l'information** sur les **risques naturels et technologiques** auxquels ils peuvent être exposés et sur les **mesures de sauvegarde** pour s'en protéger.

Ce document, intitulé DICRIM, permet à chaque habitant de connaître les **risques présents à DRUMETTAZ CLARAFOND** et les **consignes de sécurité** à adopter en cas de situation de crise. Ce document est à conserver et les informations qu'il contient sont à diffuser largement.

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est un **événement naturel ou humain** qui menace les populations, leurs biens ou l'environnement et occasionne des dégâts importants. Il se caractérise par une **énorme gravité** et par une **faible fréquence** : ses conséquences sont lourdes à supporter (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement) et on peut être tenté d'oublier le risque et donc ne pas se préparer à sa survenue.

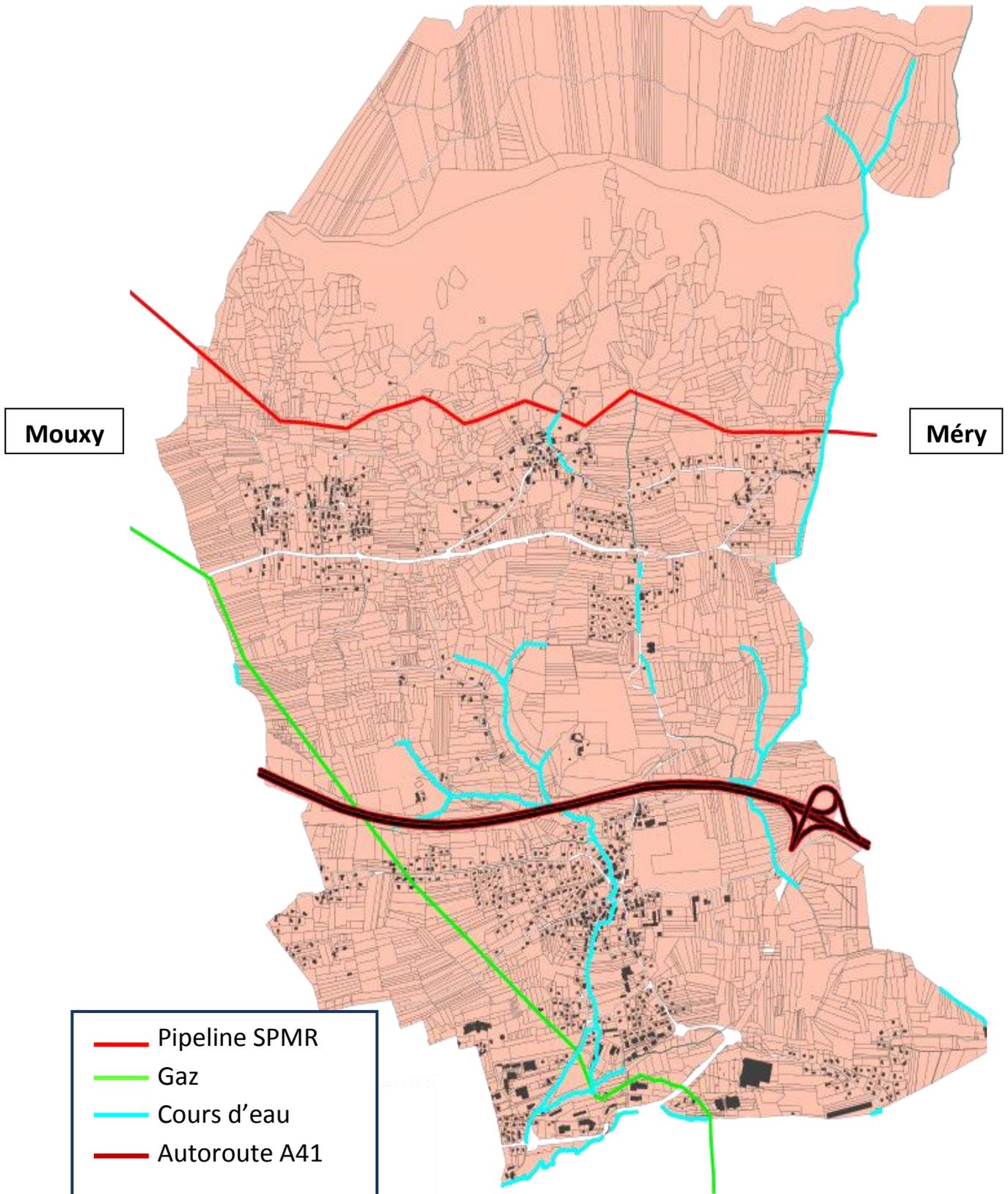
La commune de DRUMETTAZ CLARAFOND est concernée outre les phénomènes météorologiques, par 5 risques majeurs:

- ⊕ **3 risques naturels** : les inondations, les mouvements de terrains et les séismes.
- ⊕ **2 risques technologiques** : les risques liés au transport de matières dangereuses et aux canalisations de transport de gaz.

La commune de Drumettaz-Clarafond a fait l'objet des reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle suivantes :

Type et date de l'événement	Date de l'arrêté ministériel	Date de parution au Journal Officiel
Vent violent du 7 au 8 novembre 1982	18 novembre 1982	19 novembre 1982
Orage du 6 au 7 juillet 1983	5 octobre 1983	5 octobre 1983
Orage du 26 au 27 novembre 1983	15 février 1984	26 février 1984
Inondation et coulée boueuse du 21 au 24 décembre 1991	21 août 1992	23 août 1992
Inondation et coulée boueuse du 10 juin 1992	24 décembre 1992	16 janvier 1993
Inondation et coulée boueuse du 21 juillet 1992	24 décembre 1992	16 janvier 1993

LES RISQUES MAJEURS A DRUMETTAZ-CLARAFOND

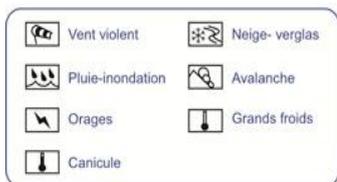
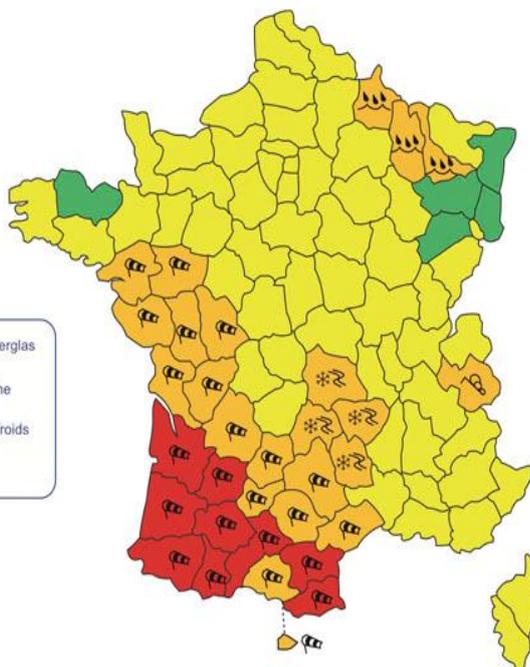




LES PHENOMENES METEOROLOGIQUES

Le territoire métropolitain peut être soumis à des événements météorologiques dangereux. En raison de leur intensité, de leur durée ou de leur étendue, ces phénomènes peuvent avoir des **conséquences graves sur la sécurité des personnes et l'activité économique**.

Météo France diffuse tous les jours à 6 heures et à 16 heures une **carte de vigilance** informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures à venir.



Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance :

Vert (niveau 1) : Pas de vigilance particulière

Jaune (niveau 2) : Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont prévus : soyez attentif.

Orange (niveau 3) : Soyez très vigilant : des phénomènes dangereux sont prévus.

Rouge (niveau 4) : une vigilance absolue s'impose : des phénomènes d'intensité exceptionnelle sont prévus.

Comment serez-vous prévenus ?

- 📍 Par les médias (radios, télévisions, journaux)
- 📍 En consultant :
 - le site internet de Météo France : www.meteo.fr
 - le site internet de la Préfecture : www.savoie.pref.gouv.fr
 - par téléphone au 32 50 (0.34€ la minute)

Les bons réflexes en cas d'alerte orange ou rouge :

- 📍 Vérifiez que vous avez le matériel de base : moyens d'éclairage, réserve d'eau...
- 📍 Ne restez pas isolés : prenez contact avec vos voisins.
- 📍 Limitez vos déplacements. Restez chez vous en sécurité, n'allez pas chercher vos enfants à l'école, leurs enseignants s'occupent d'eux.
- 📍 En cas de difficulté, alertez les secours.
- 📍 N'encombrez pas les lignes téléphoniques, laissez les libres pour les secours.

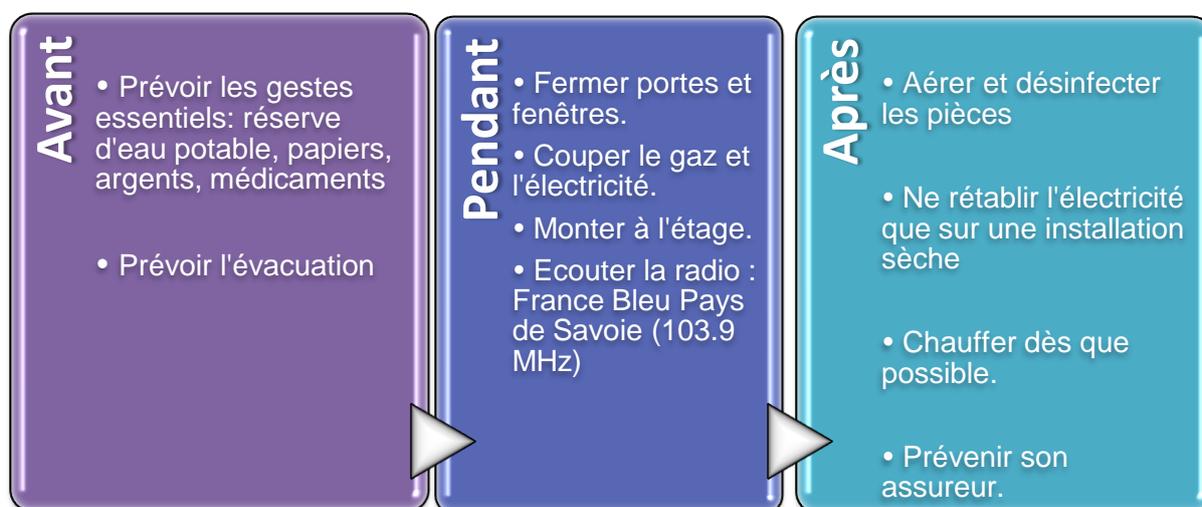


LE RISQUE INONDATION

Une inondation est une **submersion** plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par de fortes précipitations.

Elle peut se traduire par des inondations en plaine, des crues torrentielles ou des ruissellements en secteur urbain.

Que doit faire la population ?



Où s'informer ?

- 📞 A la Mairie : Tél. 04.79.63.64.00
- 📞 A la Préfecture de la Savoie, Direction Départementale de la Protection Civile (D.D.P.C.) : Tél. 04.79.75.50.30
- 📞 A la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de la Savoie (D.D.E.A.) : Tél. 04.79.71.73.73
- 📞 A la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (D.D.A.F.) : Tél. 04.79.69.93.00 (police de l'eau)
- 📞 Auprès des Sapeurs Pompiers : Tél. 18 ou 112 (en cas d'urgence)

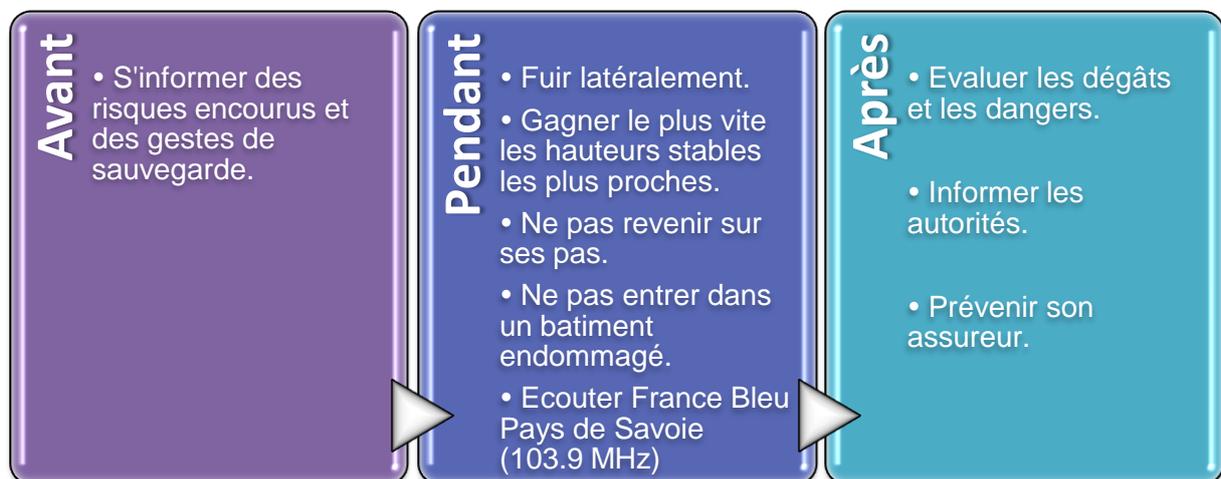


LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un **déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol**. L'ampleur du phénomène dépend de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

La commune de Drumettaz-Clarafond est confrontée au risque de mouvement de terrain.

Que doit faire la population ?



Où s'informer ?

- Ⓢ A la Mairie : Tél. 04.79.63.64.00
- Ⓢ A la Préfecture de la Savoie, Direction Départementale de la Protection Civile (D.D.P.C.) : Tél. 04.79.75.50.30
- Ⓢ A la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de la Savoie (D.D.E.A.) : Tél. 04.79.71.73.73
- Ⓢ Au Service de Restauration des Terrains en Montagne (R.T.M.): Tél. 04.79.69.96.05
- Ⓢ Au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (B.R.G.M.) : Tél. 04.72.82.11.50
- Ⓢ Après des Sapeurs Pompiers : Tél. 18 ou 112 (en cas d'urgence)



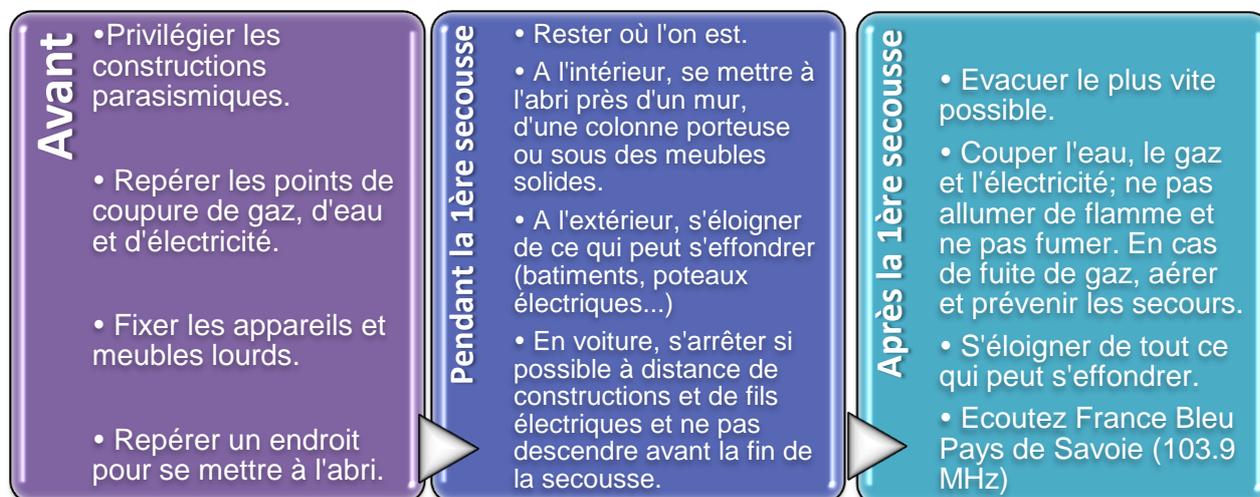
LE RISQUE SEISME

Un séisme est une **vibration du sol**, transmise aux bâtiments, causée par une **fracture brutale** des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

La commune de DRUMETTAZ CLARAFOND est située dans une zone de **sismicité faible** (zone Ib). A ce titre, la commune a connu dans un passé récent les manifestations de ce risques :

- Le 11 février 1991, un séisme qui s'est produit dans la région de Briançon (Hautes Alpes) a été ressenti sur l'ensemble du département.
- Le 3 février 1994, un séisme de magnitude 2.8 se produisant dans la région de Belley (Ain) a été ressenti sur la commune.
- Le 14 décembre 1994, un séisme de magnitude 5 qui s'est produit en Haute-Savoie a touché tout le département de la Savoie.

Que doit faire la population ?



Où s'informer ?

- ☎ A la Mairie : Tél. 04.79.63.64.00
- ☎ A la Préfecture de la Savoie, Direction Départementale de la Protection Civile (D.D.P.C.) : Tél. 04.79.75.50.30
- ☎ Au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (B.R.G.M.) : Tél. 04.72.82.11.50
- ☎ Auprès des Sapeurs Pompiers : Tél. 18 ou 112 (en cas d'urgence)



LE RISQUE LIÉ AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une matière dangereuse est une **substance** qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Les principaux dangers liés au transport de matières dangereuses sont l'explosion, l'incendie, la dispersion dans l'air, l'eau et le sol.

Le risque de transport de matières dangereuses à DRUMETTAZ CLARAFOND est principalement dû à la présence du réseau autoroutier A41. Les produits transportés sont essentiellement des **produits chimiques** (chlore, acide...) et des **gaz liquéfiés**.

La signalisation des véhicules est soumise à la réglementation, elle permet une identification à distance du produit transporté. Ainsi, en cas d'accident, les secours peuvent prendre les dispositions appropriées pour la protection de tous.

Interprétation du code danger :

1er chiffre Danger principal	2ème ou 3ème chiffre Dangers secondaires
1 : substance explosive	0 : absence de danger secondaire
2 : gaz	2 : émanation de gaz
3 : liquide inflammable	3 : inflammable
4 : solide inflammable	
5 : comburant	5 : comburant
6 : matière toxique	6 : toxique
7 : matière radioactive	
8 : matière corrosive	8 : corrosif
9 : dangers divers	9 : réaction violente spontanée



GAZ OU LIQUIDE INFLAMMABLE



SOLIDE INFLAMMABLE



LIQUIDE OU SOLIDE A INFLAMMATION SPONTANEE



LIQUIDE OU SOLIDE PRESENTANT DES EMANATIONS DE GAZ INFLAMMABLE AU CONTACT DE L'EAU



RISQUE D'EXPLOSION



COMBURANT OU PEROXYDE ORGANIQUE



GAZ COMPRI ME OU DISSOUT SOUS PRESSION



MATIERE OU GAZ CORROSIF



RADIOACTIVE



MATIERE OU GAZ TOXIQUE



MATIERE INFECTEE



MATIERE PRESENTANT DES RISQUES DIVERS

Que doit faire la population ?



Où s'informer ?

- Ⓢ A la Mairie : Tél. 04.79.63.64.00
- Ⓢ A la Préfecture de la Savoie, Direction Départementale de la Protection Civile (D.D.P.C.) : Tél. 04.79.75.50.30
- Ⓢ A la Direction des Routes du Conseil Général de Savoie : Tél. 04.79.96.75.51
- Ⓢ A la Direction Interdépartementale des Routes Centre Est (D.I.R.) : Tél. 04.69.16.62.00

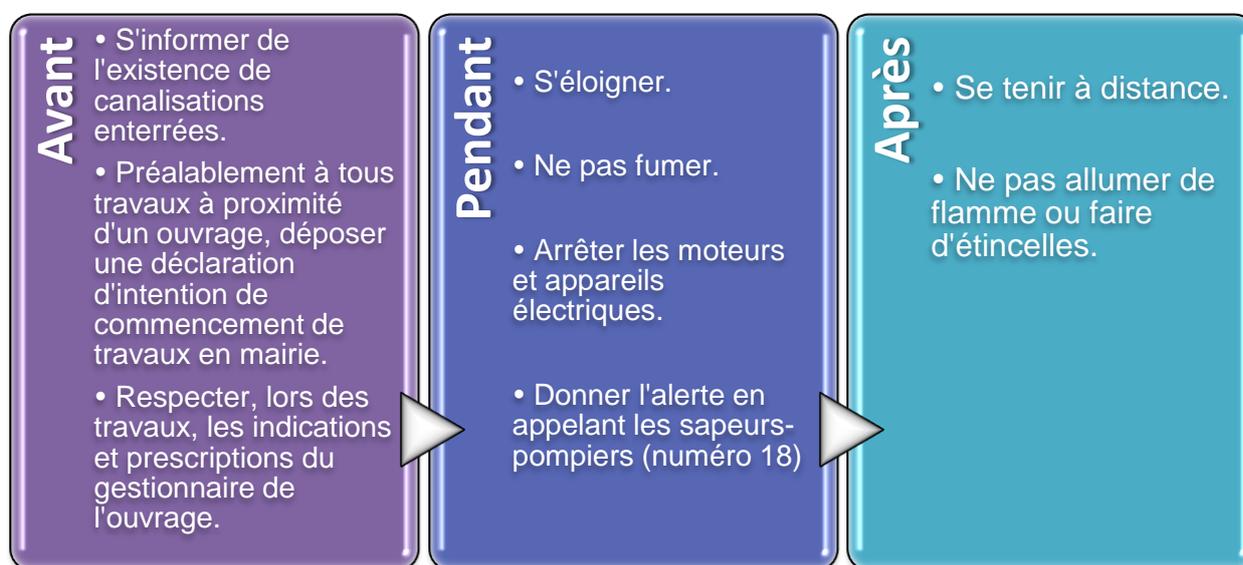


LE RISQUE DE TRANSPORT PAR CANALISATION DE PRODUITS DANGEREUX

Le principe du transport par canalisation est très simple : un ensemble de conduites sous pression, de diamètres variables, est utilisé pour déplacer sur de grandes distances, de façon continue ou séquentielle, des fluides ou des **gaz combustibles**. Les risques engendrés sont liés aux **fuites** susceptibles de se produire sur les canalisations, qui peuvent entraîner une pollution du sol, du sous-sol et des eaux ; une inflammation de la nappe des produits épandus; une explosion ou la formation d'un nuage de particules d'hydrocarbures.

La commune est concernée par ce risque en raison de **l'implantation de deux canalisations parallèles de gaz** (en diamètre 150 et 400) de GDF Gaz et de l'oléoduc Méditerranée-Rhône (SPMR).

Que doit faire la population ?



Où s'informer ?

- ☎ A la Mairie : Tél. 04.79.63.64.00
- ☎ A la Préfecture de la Savoie, Direction Départementale de la Protection Civile (D.D.P.C.) : Tél. 04.79.75.50.30
- ☎ A la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L) : Tél. 04.78.62.50.50

LES BONS REFLEXES

Dans tous les cas :



Écoutez France Bleu
Pays de Savoie
(103.9MHz) pour vous
tenir informer de
l'évolution de la
situation



Ne téléphonez pas,
libérez les lignes pour les
secours



N'allez pas chercher vos
enfants à l'école,
les professeurs s'occupent
d'eux



**EVENEMENTS
METEO**



INONDATION



**MOUVEMENT
DE TERRAIN**



SEISME



**RISQUES
TECHNOLOGIQUES**



Renseignez vous



Fermez portes
et fenêtres



Eloignez vous de la
zone dangereuse



A l'extérieur : éloignez
vous des bâtiments



Enfermez-vous
rapidement dans le
bâtiment le plus proche



Soyez vigilants



Coupez le gaz
et l'électricité



Coupez le gaz
et l'électricité



A l'intérieur :
abritez-vous sous
un meuble solide



Fermez et calfeutrez
portes, fenêtres et
ventilation



Rentrez chez vous
Fermez les
ouvertures



Montez à pied
dans les étages



Evacuez les
locaux touchés



Coupez le gaz
et l'électricité



Ne fumez pas, ni
flamme, ni étincelle



Evacuez les locaux
touchés

Les numéros d'urgence

Police.....	17
Pompiers.....	18
SAMU.....	15
GDF.....	0 810 314 314
EDF.....	0 810 333 073

L'alerte : En cas d'événement majeur, une cellule de Crise communale se réunit et organise l'alerte de la population. En fonction de la nature de l'événement, l'alerte peut être donnée par différents moyens :



Le porte-voix : L'ensemble Mobile d'alerte (EMA), un porte-voix fixé sur un véhicule circule en diffusant un message oral pour tous types de risques. Ecoutez puis suivez les consignes diffusées.



La **Radio et la télévision** : France Bleu Pays de Savoie diffuse les informations en cas de risque majeur : écoutez le 103.9 FM.



Les **cloches** sonnent à la volée pendant 10 minutes en cas de catastrophe.

Recensements : Pour les personnes à **mobilité réduite ou haut risque vital** : Dès à présent, **signalez-vous** en Mairie pour recevoir une aide spécifique en cas d'événement majeur. Pensez également à prévenir la Mairie en cas de changement.

Vendeurs et bailleurs de biens immobiliers : La loi vous oblige à **informer** l'acquéreur ou le locataire de votre bien immobilier (bâti et non bâti) situé en zone de sismicité. Pour plus de précisions sur vos obligations, contactez la Mairie.

Pour tout renseignement complémentaire sur ce document ou sur les risques majeurs :

- Contactez la **Mairie de Drumettaz-Clarafond**
- Portail du Ministère dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net



MAIRIE DE DRUMETTAZ-CLARAFOND

102 Route du Chef-lieu - 73420 DRUMETTAZ-CLARAFOND

Tél. 04.79.63.64.00 – Fax. 04.79.63.64.01

Site : www.drumettaz-clarafond.com - Email : drumettaz.mairie@wanadoo.fr